

| | |
|---|--|
| DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE | EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 14 février 2023 |
|---|--|

| Membres en exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------|------------------|
| 31 | 26 + 4 pouvoirs | 02 février 2023 | 03 février 2023 |

| N° délibération | Objet |
|-----------------|---|
| 2023-018 | Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Département du Finistère pour la réalisation d'une étude de transfert de compétence Eau et Assainissement à Monts d'Arrée Communauté |

Le quatorze février 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE
HUELGOAT : Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHES, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président rappelle que Monts d'Arrée Communauté a délibéré en faveur de la prise de compétence Eau et Assainissement au 01 janvier 2025.

A ce titre, elle a doit réaliser une étude de transfert dès 2023 pour préparer cette prise de compétence.

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230214-2023018-DE

Il indique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le département du Finistère peut financer ce type de mission à hauteur respectivement de 50% et de 20%.

Considérant la nécessité de réaliser cette étude de transfert préalablement à la prise de compétence Eau et Assainissement au 01 janvier 2025.

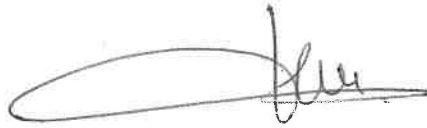
Considérant que l'étude correspond aux critères d'éligibilité de cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du département du Finistère.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le président à déposer une demande d'aide au financement de l'étude de transfert de la compétence Eau et Assainissement à hauteur de 50% pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à hauteur de 20% pour le département du Finistère ainsi qu'à signer les documents à intervenir
- Les crédits seront inscrits au budget principal de la collectivité

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 17 février 2023